Colombie-Britannique irait à l'opposé de celle du gouvernement actuel. Pour sa part, en sa qualité de député d'une province éloignée du centre, d'une province qui ne tirerait aucun profit matériel direct du chemin de fer du Pacifique, le député souhaite que l'affaire progresse aussi rapidement que possible. Il n'éprouve aucune jalousie dans ce dossier; il ne connaît pas les opinions des honorables députés de l'autre côté à ce sujet. Par le passé, ils s'y sont peut-être opposés, comme on l'a allégué, mais le pays reconnaît maintenant la valeur de ce chemin de fer, qui fait partie du marché avec la Colombie-Britannique. Il est persuadé que l'accord sera fidèlement préservé. En fait, cet accord doit être exécuté puisqu'il a le même caractère exécutoire que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique lui-même. Il n'a donc aucune crainte pour cette raison.

D'après lui, les conditions consenties à l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas aussi généreuses que celles accordées au Manitoba et à la Colombie-Britannique. Il ne se plaint pas de l'énorme dépense que le chemin de fer du Pacifique représentera pour l'Union, non plus que de l'énorme somme qui a été consacrée à la construction du chemin de fer Intercolonial; il fait simplement remarquer qu'on n'a pas pu prouver que le gouvernement a fait preuve de favoritisme envers l'Île-du-Prince-Édouard.

Certains ont laissé entendre que n'eût été du Cabinet de l'époque, les conditions auraient été moins généreuses. Le député a examiné minutieusement les documents du Canada, lorsque le Parlement étudiait la question, et il n'y a pas trouvé un seul mot qui corrobore cette allégation. Il n'a pas trouvé une seule motion contre les conditions accordées, non plus qu'une seule remarque défavorable à ces conditions. Elles ont été adoptées après que quelques explications seulement aient été demandées. Durant les élections dans sa province, il s'était juré, tout comme ses confrères, croit-il, d'entendre les témoignages, de les évaluer et d'agir conformément à ce qu'il estimait juste. Il entend maintenant concrétiser ce serment. (Vives acclamations.)

Le député a étudié l'histoire des transactions autant qu'il l'a pu et il a écouté le débat; il a pris sa décision et il est prêt à voter selon sa conscience. L'avenir du pays, ses progrès intellectuels, sa moralité politique et, plus encore, l'intégrité de ses hommes d'État dépend de la décision qui sera prise dans cette affaire. (Vives acclamations.)

M. HAGAR: Monsieur le Président, je n'ai jamais ennuyé la Chambre avec de longs discours compliqués et je prie donc mes collègues de me permettre quelques remarques. Je n'ai pas l'étoffe d'un grand débatteur et je n'aime pas prendre la parole en public; je n'aurais donc pas empiété sur le temps de la Chambre si je n'estimais pas que le poste que j'occupe ici et la gravité de la question discutée exigent de moi davantage qu'un vote non motivé; je demanderais également à la Chambre de faire preuve d'indulgence à mon endroit car je commencerai mes remarques en mentionnant des questions qui me sont personnelles, malgré ma répugnance à cela, car cela me semble nécessaire pour bien expliquer ma position.

J'ai eu l'honneur, monsieur, d'occuper un siège en cette Chambre durant la première législature de la Puissance. Je suis arrivé ici comme député indépendant, libéral de sentiment, modéré dans mes opinions et désireux d'aider le gouvernement à perfectionner et à consolider la nouvelle Confédération par tous les moyens conformes à mon jugement. J'ai été réélu à cette seconde législature par acclamation, encore en qualité d'indépendant. Je sais qu'en tant qu'indépendant, je suscite des soupçons chez bon nombre. Certains me ridiculisent, d'autres me méprisent et d'autres encore semblent croire qu'en siégeant comme indépendant, un député s'affiche prêt à servir le parti politique le plus offrant. Je nie ces accusations et ces insinuations, monsieur, car même si je concède qu'il peut exister des exceptions, je suis persuadé que la vaste majorité des députés indépendants de cette Chambre sont aussi fidèles à leurs convictions et à leur sens du devoir que n'importe lequel de leurs collègues députés. Rien, ni des charmes de la richesse, ni de l'attrait d'une position et du pouvoir, ni des pressions que peuvent exercer leurs partisans ou leurs commettants, ne saurait les pousser hors du chemin de la rectitude et de l'honneur — et je prétends, monsieur, faire partie de cette majorité.

Je suis arrivé ici sans obligation envers le gouvernement, sans faveur à réclamer, sans ambition d'occuper ou de réclamer un poste, sans avoir à pourvoir aux besoins d'amis, de partisans ou de parents. Je suis libre des entraves de l'esprit partisan et des promesses aux appuis politiques. J'ai dit que je ne voterais pas pour une motion de censure s'il n'y avait pas de principe en cause. Je ne suis pas venu ici en tant que politicien, mais en tant que représentant de la population; je suis déterminé à faire mon devoir envers mes commettants et mon pays au mieux de ma capacité et de mon jugement. Je veux appuyer les mesures plutôt que les hommes et je suis prêt, étant bien disposé envers le gouvernement, à appuyer celui-ci dans toute la mesure où ma conscience et ma raison me le permettent. C'est dans cette optique, avec ces sentiments et empreint de l'honnête désir de voir ces accusations infirmées que j'ai entrepris calmement et sans passion, sans préjugé, zèle ou préjudice partisan, d'examiner les faits et les témoignages dans cette affaire pour en arriver à une décision juste et honnête. Pour juger intelligemment de cette affaire, il faut, monsieur, se souvenir de tous les faits qui y sont reliés.

Je dois donc me reporter à ce qu'a fait le gouvernement durant la dernière session de la première législature, lorsque l'honorable député de Durham-Sud a présenté un bill visant à assimiler la loi électorale de la Puissance à celle qui prévalait et prévaut toujours dans la province de l'Ontario; j'ai appuyé sans réserve ce bill, estimant qu'il était dans l'intérêt du pays à la veille d'élections générales, et que ses dispositions seraient équitables pour les deux partis politiques; j'ai donc été étonné et déçu de voir le gouvernement s'y opposer et le rejeter. Je ne faisais que soupçonner à l'époque les raisons pour lesquelles il l'a fait, mais ces raisons sont devenues évidentes à la lumière de ce qui a suivi; car le Premier ministre de la Couronne, avec la sagacité, la clairvoyance et le tact qui le caractérisent, s'est rendu compte à ce moment-là qu'il devait absolument empêcher l'adoption de ce bill s'il voulait préserver son parti et rester lui-même au pouvoir; nous avons sous